

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019

REÇU

Le 15 AVR. 2019

SOUS-PREFECTURE  
DE L'ON St-MARIE

Etaient Présents 47 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Bernard MORA	à	Jean-Pierre TERUEL
Jacques CAZAURANG	à	Patrick MAUNAS
Henri BELLEGARDE	à	Elisabeth MEDARD
France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Aimé SOUMET
Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
Maïte POTIN	à	André LABARTHE
Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Auréli GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Suppléants : Jean-Louis CAZENAVE suppléant de Cédric PUCHEU  
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE  
Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET  
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOPE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 07-190409-FIN-

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS BOIS ENERGIE  
BUDGET PRIMITIF 2019

M. KELLER rappelle qu'au titre de ses actions de soutien à l'économie locale, et considérant l'intérêt communautaire du projet, la Communauté de Communes de la Vallée de Barétous avait pris la décision de financer la création d'un atelier relais.

L'entreprise Ecobois Combustibles bénéficie à ce titre d'un crédit-bail pour une durée de 20 ans (durée d'emprunt) avec option de rachat à partir de la 9<sup>ème</sup> année et au plus tard à l'expiration du bail.

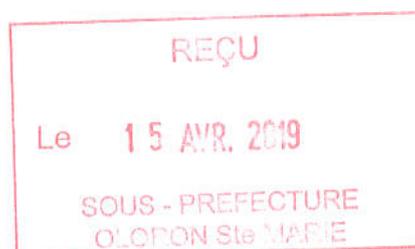
L'Atelier Relais Bois Energie est mis à disposition d'une entreprise de valorisation du Bois Energie (déchets ligneux) pour la création et la commercialisation de bûches densifiées.

Les comptes du budget annexe de l'Atelier Relais Bois Energie s'établissent en équilibre en recettes et en dépenses soit :

- Pour la section de fonctionnement : 14 763.92 €
- Pour la section d'investissement : 45 417.56 €

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité



- **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 de l'Atelier Relais Bois Energie, arrêté aux montants ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Affiché le 15.04.2019

Le Président

Daniel LACRAMPE

